

Le partenariat international comme clé du succès

- La Police Fédérale contribue de manière substantielle au développement de nouveaux systèmes d'information européens et à l'adaptation de systèmes existants...
- ...ainsi qu'aux missions de gestion civile des crises de l'Union européenne et des Nations Unies.
- La formation commune *Zonder zorgen de grens over* demeure une success story belgo-néerlandaise ; à présent, cette formation transfrontalière implique aussi la police française.

Accords bilatéraux et multilatéraux

Le traité bilatéral de coopération policière avec la Serbie, datant de 2017, est entré en vigueur le 1er novembre 2021. L'importance de ce traité, qui s'applique à toutes les formes majeures de criminalité organisée et de terrorisme, réside principalement dans le fait qu'il fournit une base juridique solide pour les échanges bilatéraux d'informations entre les services de police belges et serbes, avec les garanties nécessaires en matière de protection de données à caractère personnel et d'informations classifiées. Par ailleurs, ce traité comporte également une série de dispositions relatives à la nomination et au déploiement d'officiers de liaison bilatéraux.



En mission aux États-Unis

En novembre 2021, Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, Marc De Mesmaeker, commissaire général et Bart Raeymaekers, directeur général du Centre de crise, ont effectué une visite de travail commune aux États-Unis. Ils y ont rencontré quelques hauts responsables des services de sécurité (FBI, DEA, FEMA, Terrorist Screening Center, etc.).

La ministre s'est également entretenue avec son homologue américain de l'Intérieur, Alejandro Mayorkas. La délégation belge s'est en outre réunie avec des représentants des Nations Unies pour débattre sur la lutte contre le terrorisme et la gestion civile des crises. La bonne tenue de cette visite a été assurée par l'officier de liaison de la Police Intégrée aux États-Unis. Ce dernier appartient à la Direction de la coopération policière internationale (CGI) de la Police Fédérale.



Mise en œuvre de la nouvelle législation européenne

La Police Fédérale a préparé la mise en œuvre de diverses réglementations de l'Union européenne (UE), telles que le système d'entrée/sortie, l'interopérabilité et les nouveaux règlements SIS (relatifs à l'utilisation du système d'information Schengen). Ces préparatifs s'inscrivent dans le cadre d'un mécanisme de mise en œuvre multidisciplinaire et visent, entre autres, à mieux harmoniser les différents systèmes d'information européens et à permettre des échanges entre les banques de données.

En outre, la Police Fédérale – le cas échéant en collaboration avec la Police Locale – a suivi de près les négociations relatives au nouveau règlement Europol, à la proposition de screening aux frontières extérieures, à l'Artificial Intelligence Act, au règlement Prüm II, à la recommandation du Conseil en matière de coopération policière opérationnelle et à la directive relative à l'échange d'informations (qui remplace la décision-cadre suédoise).

Évaluations Schengen

Après avoir été reportées à plusieurs reprises en raison de la pandémie de Covid-19, les évaluations Schengen pour les volets 'SIS/SIRENE' (échange international d'informations) et 'coopération policière' ont eu lieu en 2021. Des points à améliorer, principalement de nature technique et sur lesquels il faudra travailler au cours des deux prochaines années, ont été identifiés dans le rapport de la commission Schengen.

Le rapport relatif au volet 'SIS/SIRENE' a traversé toutes les étapes nécessaires au niveau de l'UE et a finalement été approuvé en 2021. La Commission européenne suit les progrès réalisés par les services concernés grâce à un plan d'action coordonné, entre autres, par la Direction de la coopération policière internationale (CGI).

Un plan d'action comportant des points d'amélioration sera également élaboré pour le rapport d'évaluation Schengen relatif au volet 'coopération policière', dès que celui-ci sera finalisé.

La coopération policière aux frontières

Zonder zorgen de grens over

En raison des restrictions dues au Covid-19, peu de formations communes Zonder zorgen de grens over (Franchir la frontière sans soucis) ont pu être organisées. Cette formation s'intéresse à ce qui est possible et autorisé dans un pays et dans l'autre en cas d'actions ou d'interventions transfrontalières. Les formateurs et les participants à la formation sont des policiers belges et néerlandais.

Le nouveau traité Benelux de coopération policière, signé le 23 juillet 2018 par les ministres de tutelle belges, néerlandais et luxembourgeois, aura un impact sur les contenus didactiques de ces formations. La Belgique a ratifié ce nouveau traité le 4 mars 2021.

Grâce au succès de cette formule de formation et à la demande de plusieurs services de police, la Direction de la coopération policière internationale (CGI), en coopération avec des partenaires aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg, a développé de nouveaux modules pour des groupes cibles spécifiques :

- la Police de la Navigation (SPN), la Police des Chemins de Fer (SPC), la Police Fédérale de la Route (WPR) et les Unités spéciales (DSU). Une formation pour la recherche locale est également en préparation.

Les contenus didactiques et le dossier d'agrément ont été finalisés en vue d'une formation similaire en plusieurs phases dans la région frontalière avec la France. L'année dernière, une session train-the-trainer de trois jours a été organisée pour une vingtaine de candidats chargés de cours à l'académie de police du Hainaut (Jurbise).



Collaboration renforcée avec la France

À la demande de la ministre de l'Intérieur, la Police Intégrée, sous la conduite de la Direction de la coopération policière internationale (CGI) de la Police Fédérale, a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité P en 2020 dans le rapport de son enquête de contrôle menée en 2018 au sujet de la coopération policière transfrontalière entre la Belgique et la France pour les zones de police des provinces de Hainaut et de Flandre occidentale. Ce plan, approuvé le 18 mai 2021 par le Comité de coordination de la Police Intégrée, vise à renforcer la coopération policière avec la France par de nombreuses actions, allant de l'élaboration d'un plan de sécurité commun à une meilleure utilisation des systèmes ANPR (Automatic Number Plate Recognition) dans les deux pays, en passant par l'organisation de formations et d'exercices communs.

Gestion civile des crises

En 2021, quatre membres de la Police Fédérale ont travaillé en tant qu'experts antiterrorisme pour les délégations de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUDEL Sarajevo), en Libye (EUDEL Tripoli), en Indonésie (EUDEL Jakarta) et au Liban (EUDEL Beyrouth).

En outre, la Police Intégrée – via la Direction de la coopération policière internationale de la Police Fédérale (CGI) – a mis un total de 13 membres du personnel (dont 11 de la Police Fédérale) à la disposition des missions de gestion civile des crises de l'Union européenne (au Niger, au Mali, en Irak, en Ukraine et dans les territoires palestiniens) et des Nations Unies (Force de police permanente basée à Brindisi). En participant à ces missions, la Belgique entend aider les autorités locales à faire face à la menace terroriste et à d'autres défis en matière de sécurité dans ces régions.

Pour la même raison, la Police Intégrée a poursuivi la mise en œuvre de projets de l'Agence belge de développement ENABEL visant à renforcer les services de sécurité au Burkina Faso et au Bénin.